

P. 2-3 Actualités

- Session : la Chambre d'agriculture fait sa rentrée
- Crise de l'élevage en France
- Loup : un taux de prédation toujours élevé et de nouvelles mesures
- Elevage : c'est la saison des échographies

P. 4-5 Partenariat

- Le programme d'actions sur la CASA a débuté
- La Maison de Pays de la Métropole de Nice
- Un nouveau partenariat avec la communauté d'agglomération du pays de Grasse
- Appel à candidature pour une installation sur la commune de Bonson

P. 6-7 Le dossier du mois

La place de l'agriculture sur la vallée du Var

P. 8-9 Focus sur ...

- Social : Le nouveau régime agricole
- Expérimentation : le CREAT devient le CREAM

P. 10 Innover

- Salon du matériel et des techniques d'élevage

P. 11 Promotion

- Les fêtes agricoles de la rentrée

P. 12 Agenda des élus

- Bout de foncier

L'édito du président

La Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes accompagne les éleveurs par différentes actions d'appui technique et d'aménagement des estives. Elle a apporté son concours technique et financier pour 186 opérations d'hélicoptage en estive en juin et juillet derniers au profit de nos éleveurs et groupements pastoraux des Alpes-Maritimes

Le métier de nos bergers et de nos éleveurs a évolué depuis 20 ans : augmentation du troupeau du fait des contraintes économiques, évolution des pratiques de pâturage liées au respect de l'environnement, et surtout une surveillance omniprésente des troupeaux liée à la pression des attaques de loups. Les éleveurs font leur maximum pour organiser la défense des troupeaux. Mais les mesures de protection restent insuffisantes au regard des résultats de la prédation : + 20% cette année, c'est inacceptable !

Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Environnement dit avoir fait le choix des éleveurs contre le loup et a adapté le dispositif réglementaire pour diminuer le nombre de loups.

Mais cela n'est pas suffisant et le nombre de prélèvements stagne. Il faut d'autres moyens! J'ai demandé à nouveau à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, la possibilité d'organiser des tirs depuis des hélicoptères.

Les éleveurs veulent vivre sur leur territoire, de leur travail et pas d'indemnités.

C'est aussi pourquoi ils se sont engagés avec les services de la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, dans le développement de la commercialisation en circuits courts de leur production.

Je voudrais d'ailleurs qu'aboutisse rapidement le travail que nous faisons avec le Conseil départemental des Alpes-Maritimes pour la modernisation de l'abattoir de Puget-Théniers : c'est un outil indispensable à la profession, sa disparition serait une catastrophe.

Nous faisons aussi un travail avec les éleveurs pour moderniser leurs équipements et méthodes de travail.

C'est dans ce sens que nous organisons le 3 décembre prochain, un grand Salon professionnel du Matériel et des Techniques de l'Elevage sur le MIN Fleurs de Nice.

Je vous invite à y venir nombreux!

Michel Dessus

Actualité

Session : la Chambre d'agriculture fait sa rentrée



Lors de la session de rentrée, Michel Dessus a souligné les répercussions économiques liées au climat sec de cet été, qui a touché principalement les maraîchers et horticulteurs. Le manque à gagner est important, même si la demande (surtout en maraîchage) a été forte.

Il a remercié les services de l'Etat et le Conseil départemental 06 pour leur mobilisation concernant la bactérie *Xylella fastidiosa*.

La filière élevage a été un temps fort de la session, avec la prédation du loup (voir article ci-contre) et la problématique de l'abattoir de Puget-Théniers. Le Président regrette la lenteur des démarches administratives. L'abattoir nécessite en effet, des investissements de modernisation et de mise aux normes. Un outil départemental est

indispensable pour la filière animale du département et je souhaite une utilisation optimale de cet abattoir».

Une présentation sur la place de l'agriculture sur l'OIN a été diffusée. La Chambre d'agriculture a mené une étude approfondie sur différents secteurs (voir notre dossier du mois).

Concernant le volet financier de la Chambre d'agriculture, l'APCA ne s'est toujours pas prononcée sur le reversement du fonds de péréquation, «mais je reste optimiste», a déclaré le Président.

Michel Dessus a remercié la Métropole Nice Côte d'Azur pour son partenariat et a précisé que les réflexions relatives à la maison de Pays sont engagées. «La Chambre d'agriculture sera vigilante sur la traçabilité des produits».

Crises Agricoles : Les Chambres d'agriculture engagées pleinement auprès des agriculteurs

« Nous sommes solidaires par rapport à cette crise. Nous voulons vivre de notre métier, sans subventions. Je ne pense pas que les solutions apportées par l'Etat soient vraiment efficaces ; un report de dette pour tous les éleveurs n'est pas une solution viable. C'est une véritable stratégie agricole que la France doit mettre en place. En tant que Chambre d'agriculture, nous mettrons tout en oeuvre pour accompagner les agriculteurs à s'adapter et à travailler sur des exploitations durables. »

Michel Dessus

La situation désastreuse de l'élevage en France, l'avenir incertain des exploitations, les manifestations organisées les 3 et 7 septembre 2015, reflètent l'inquiétude des agriculteurs et mettent en lumière notre principal défi : une approche offensive de la compétitivité, avec comme atouts une agriculture riche de sa diversité, de ses savoir-faire, de ses productions avec leurs démarches qualité.

Au delà des actions d'urgence mises en oeuvre dans les départements touchés par la sécheresse, les Chambres d'agriculture et les professionnels agricoles,

- recherchent en permanence des pistes d'adaptation pour permettre aux exploitations de rester compétitives en renforçant l'autonomie fourragère, en optimisant la gestion de l'eau et en accélérant la modernisation des exploitations,

- dénoncent la responsabilité des dirigeants politiques, qui face à l'embargo russe, doivent au plan européen mettre en oeuvre un véritable programme de dégageant des marchés permettant de faire remonter les prix,

- demandent la nécessité d'engager une réflexion sur la stratégie française pour ses filières agricoles, qui croisent les enjeux de la compétitivité sur les marchés à l'export et d'ancrage dans le territoire,

- soulignent la situation tendue pour les fruits & légumes et la dégradation des marchés pour les grandes cultures.

Xylella fastidiosa : diffuser l'information !

La Chambre d'agriculture et le Conseil départemental ont organisé une réunion d'information, vendredi 11 septembre, au CREAT, pour les agriculteurs, les coopératives, les maires et les entreprises de jardins et espaces verts, en présence de l'Inra de Sophia Antipolis

Sans vouloir créer un climat de peur, il s'agit d'anticiper et d'avoir les bons réflexes en cas de doutes et de contamination avérée. Les services de l'Etat sont en cours d'élaboration d'un plan d'urgence. Mme Béranger (DDPP), lors de la session de la Chambre d'agriculture, a déclaré «qu'il s'agit d'un danger de catégorie 1. Il faut inciter la population à déclarer!».

A ce jour, 58 foyers sont déclarés en Corse. Sur les 55 prélèvements réalisés par la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, aucun ne s'est révélé positif.

A la demande de Michel Dessus, le service des fraudes a réalisé un contrôle des végétaux sur le carreau du MIN fleurs. Des plants de caféiers ont été consignés car considérés comme plantes «sentinelles de la bactérie». Toutefois, les analyses ont été négatives.

Le Conseil départemental des Alpes-Maritimes, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, a lancé une grande campagne de sensibilisation.





Loup

Les prédatons ont augmenté de 20 % dans les Alpes-Maritimes

Avec **1 748 victimes** pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2015, le département des Alpes-Maritimes représente 50 % des victimes en France, pour **406 attaques**. La région PACA est la plus fortement touchée, avec 78 % du nombre d'attaques.

Bruno Gabelier, lors de la session de la Chambre d'agriculture, a rappelé qu'il faut des résultats rapides et demande aux services de l'Etat d'étudier les tirs d'hélicoptère. «**Je crains le retour des estives. Les chiffres sont inquiétants et nous sommes arrivés au bout des moyens de lutte. Il faut innover et trouver de nouvelles astuces**».

Des réponses de l'Etat

Suite à la rencontre d'une délégation des Alpes-Maritimes, avec la ministre de l'Ecologie au mois d'avril, l'Etat a entrepris une démarche auprès de la commission européenne et de la Convention de Berne pour demander une **adaptation des modes de gestion** du loup en fonction de l'importance de sa présence sur le terrain.

Une **brigade d'appui** aux éleveurs contre les attaques de loups sera mise en place. Formée et spécialisée, elle sera constituée de 10 agents titulaires du permis de chasse qui seront intégrés à la délégation interrégionale Alpes-Méditerranée-Corse.

Missions de la brigade

- participer aux opérations de défense des troupeaux, en assurant une présence auprès des éleveurs connaissant une récurrence d'attaques exceptionnelles.
- participer en appui aux agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, aux opérations d'effarouchement, voire de prélèvements ordonnés par l'Etat;
- Réaliser les constats de dommages sous l'autorité du service départemental local.

Les principales modifications des mesures d'intervention définies dans le cadre du plan national loup

- **Hors zone où la prédation du loup est probable (hors unité d'action)**
L'**effarouchement** n'est plus une condition pour accéder au tir de défense. Il peut être réalisé par plusieurs personnes à la fois. Il n'est plus obligatoire de tenir un registre de tir, tenu à disposition des agents des missions de police.
Le **tir de défense** peut être réalisé directement sans condition préalable de l'effarouchement.
- **Zone où la prédation du loup est probable (unité d'action)**
Il n'y a plus de distinction entre **tirs de défense** réalisés avec canon lisse ou rayé. Dans les unités d'action de plus de 2 ans, la durée de validité de l'autorisation de tir de défense peut aller jusqu'à 5 ans.
Les conditions de déclenchement de **tirs de défense renforcés** sont élargies.
Les conditions de déclenchement de **tirs de prélèvement** sont assouplies pour permettre d'abattre un ou plusieurs loups.

Elu référent : Michel Dessus
Votre interlocuteur à la CA : Benoit Esmengiaud

Elevage & Aïd un nouvel abattoir temporaire à Contes



L'Aïd est un temps fort pour les éleveurs ovins du département puisque près de 7 000 moutons sont vendus pour cette occasion.

L'abattoir de Puget Theniers ne pouvant pas répondre à la demande (250 agneaux sur une journée), la Chambre d'agriculture accompagne les éleveurs pour la création d'abattoirs temporaires fermiers, agréés par les services d'hygiène.

Roger Carlavan, à Escragnolles, a créé sur son exploitation, une telle structure depuis 5 ans. «**Cela représente un investissement important mais il nous permet de valoriser notre production d'agneaux tardons**».

Maurice Giaume, à Contes, a décidé, cette année, d'investir 25 000 € pour la construction d'un abattoir temporaire sur son exploitation permettant l'abattage de 600 agneaux sur les deux jours. C'est une première sur l'est du département.

Un essai de la chaîne d'abattage a été réalisé le 14 septembre, sur le site, en présence du Sous Préfet Humbert et des services de la DDPP chargés de l'agrément de l'abattoir.

«**C'est une opportunité pour commercialiser les agneaux du département tout en respectant la réglementation. Nous offrons ainsi au client un produit contrôlé par les services vétérinaires**».

En effet, le jour de l'abattage, les services vétérinaires sont présents et contrôlent l'animal sur pied et la carcasse.

Le prévisionnel des deux sites temporaires est de 1000 agneaux pour les 24 et 25 septembre 2015.



Elu référent : Michel Dessus
Votre interlocuteur à la Ca : Benoît Esmengiaud

3 - Terres d'Horizon - septembre 2015



Partenariat

**Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG):
mettre l'accent sur le développement de
l'agriculture de son territoire.**

Monsieur Jérôme VIAUD, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, a fait part aux élus de la Chambre d'agriculture, lors de leur rencontre du 4 septembre 2015, de toute sa volonté pour maintenir et dynamiser l'agriculture du pays grassois.

Le contenu de la convention de partenariat entre nos structures est actuellement en cours de rédaction autour d'axes prioritaires définis conjointement : l'installation, le foncier agricole, la restauration hors domicile et la commercialisation des produits.



De droite à gauche : Michel DESSUS (CA06),
Jérôme VIAUD (CAPG06), Xavier WORBE (DG CA06)
- André LAURENT (DG CAPG)

Coup de projecteur sur la Maison de Pays de Nice

Dans la cadre de son partenariat avec la Métropole Nice Côte d'Azur, la Chambre d'agriculture travaille actuellement à la constitution d'un groupe de producteurs pour gérer la future Maison de Pays de Nice.

Le local est désormais connu : situé au 34 Boulevard Jean Jaurès, face à la Coulée verte, dans le centre de Nice, cet espace de 150 m² répartis sur 2 niveaux est idéalement situé pour l'accueil de touristes.

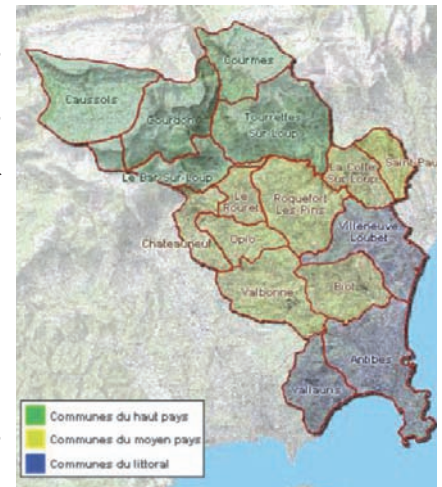
Un courrier et une invitation ont été adressés à tous les exploitants agricoles de la Métropole pour leur présenter le projet et les inviter à y participer.

Un atelier de transformation collectif : la CASA et la CA 06 insufflent une dynamique de projet pour l'agriculture locale

La Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes et la Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis (CASA) ont établi une convention de partenariat sur 3 ans pour assurer conjointement sur le territoire de la CASA le développement d'une agriculture durable.

3 axes de travail sont identifiés en priorité :

- Accompagner les communes dans leurs projets d'installation agricole
- Faire émerger et mettre en œuvre des projets collectifs
- Appuyer à l'innovation, la Recherche et le Développement pour une mise en synergie des ressources locales



En 2015, ce partenariat conduit à travailler sur la **transmission** des exploitations agricoles. Un questionnaire ciblé ainsi qu'une réunion d'information ont été programmés pour sensibiliser et informer les exploitants en fin de carrière sur leurs droits concernant la retraite et la transmission de leur exploitation.

Cette année voit également l'émergence d'un projet de **création d'un atelier collectif de transformation** des produits sur le territoire de la CASA. Si le contour de ce projet n'est pas encore parfaitement défini, les exploitants du territoire ont été contactés, par la Chambre d'agriculture pour manifester leur intérêt sur un tel atelier. Ce travail en amont permettra d'adapter l'outil aux besoins ciblés des exploitants futurs utilisateurs.

[Formulaire de recensement des besoins en ligne www.ca06.fr](http://www.ca06.fr)

Dans la continuité de ses actions antérieures, la Chambre d'agriculture travaille à développer l'**innovation dans le domaine des productions végétales à travers des programmes de recherche**. Désormais grâce à cette convention, des expérimentations sont réalisées sur des exploitations agricoles de la CASA.

La Chambre d'agriculture et la CASA ont élaboré un programme d'actions qui répond au plus près aux besoins du territoire et de ses réalités temporelles.

Chaque année, les actions pourront être réajustées pour s'adapter au mieux aux attentes locales, tout en respectant les lignes directrices de la convention.

Elu référent : Jérôme Coche
Votre interlocuteur à la Ca06 : Estelle Pernot

Partenariat & Installation

La commune de Bonson propose la mise à disposition d'une oliveraie



La commune de Bonson, en partenariat avec la Métropole Nice Côte d'Azur et la Chambre d'agriculture, a lancé deux appels à candidature pour la réhabilitation d'exploitations agricoles sur la commune. La mise en valeur des terrains communaux de Bonson, à des fins agricoles, constitue un axe fort de la mandature de l'équipe municipale, et plus particulièrement encore la remise en culture de son oliveraie communale, activité identitaire de la commune.

La commune de Bonson propose la location de 2 oliveraies en cœur de village.

Rappelons qu'un appel à candidature, toujours sur la commune de Bonson, est également en cours, au Gabre, pour une production atypique (voir le bulletin technique du mois d'août 2015 ou sur notre site internet www.ca06.fr).

Détails de l'offre

- Surface totale disponible : 2.4 ha mis à disposition par bail agricole
- Production impérative : oléiculture en Agriculture Biologique
- Profil du candidat : expérience souhaitée en oléiculture. Le candidat pourra être double actif
- Date d'installation prévue : courant 2016
- Maison d'habitation : non incluse. Logements disponibles à proximité

Particularités des terrains mis à disposition

- Terrains pentus, aménagés en terrasses
- 300 vieux oliviers présents sur le site dont une majorité à l'abandon depuis 15 ans.
- Débroussaillage et taille de tous les oliviers assurés par la Commune d'ici l'été 2016.
- Eau accessible.
- Raccordement à l'électricité envisageable.
- Prévoir de densifier la plantation et d'amender le sol.
- Pas de bâtiment actuellement mais possibilité de construction d'un petit bâti de stockage.
- Vergers situés dans l'aire d'appellation de l'AOP « Olive de Nice ».

Candidater à la visite du terrain

Les candidats intéressés par le projet sont invités à se manifester auprès de la Chambre d'agriculture pour s'inscrire à la visite du terrain prévue le **13 octobre 2015**.

Pour valider leur participation à cette visite, il sera demandé de remplir une fiche d'inscription présentant leur cv et leur projet de façon synthétique.

Réaliser votre dossier de candidature

Suite à la visite, les candidats sont invités à déposer leur dossier définitif avant le 1^{er} décembre 2015.

Dossier téléchargeable sur le site de la Chambre d'agriculture www.ca06.fr à retourner avant le **13 octobre 2015** à l'adresse suivante :

Chambre d'agriculture - MIN fleurs 17 - box 85 - 06296 Nice cedex ou par mail : epernot@alpes-maritimes.chambagri.fr
Contact : Estelle Pernot : 04 97 25 76 49

2 nouvelles DJA !

La CDOA, réunie le 9 septembre 2015, a donné un avis favorable aux deux demandes de DJA, l'une en montagne et l'autre, sur le littoral :

- à la Brigue en production ovine fromagère et oeufs
- à Antibes en production de plantes à parfum

Elu référent : Jérôme Coche
Votre interlocuteur à la Ca06 : Estelle Pernot

L'Opération d'Intérêt National et la stratégie

La Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes joue un rôle important dans la proposition et la mise en œuvre de la stratégie de développement agricole sur le territoire de l'OIN Plaine du Var.

Contexte

Déclarée Opération d'intérêt National (OIN) depuis 2008, la Basse Vallée du Var est définitivement identifiée comme un espace stratégique en terme de développement durable.

L'Etat veille depuis lors et pour une durée de 30 ans à ce que les 10 000 hectares de ce territoire soient aménagés dans un souci d'équilibre entre toutes les activités économiques, les logements et les transports. Les espaces agricoles doivent y trouver leur place, conformément à la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) qui prévoit entre 360 et 490 hectares à conserver en faveur de l'agriculture.

La Chambre d'agriculture impliquée depuis plusieurs années sur l'OIN

Depuis plusieurs années, la Chambre d'agriculture mène des travaux sur ce territoire :

- **Le concept des Pôles agricoles**

Espace dédié à l'activité agricole avec des exploitants qui mutualisent des outils et/ou bénéficient d'infrastructures et de services communs.

- **Des études pour mieux connaître l'agriculture du territoire**

Des études foncières sur les zones à enjeux agricoles à la Gaude, Saint-Jeannet et Saint-Laurent-du-Var (2012), sur l'identification et la caractérisation des zones de pérennité de l'agriculture sur le périmètre de l'OIN Plaine du Var (2013) et un diagnostic territorial sur l'agriculture dans la plaine du var (2012/2013).

- **Relocalisation du CREAT et du transfert du MIN**

Inclus dans la première phase opérationnelle de l'OIN, le transfert du MIN s'effectuera à La Baronne (La Gaude), dès décembre 2019.

Le déplacement du CREAT étant un préalable indispensable pour la construction de la nouvelle plate-forme agroalimentaire et logistique, la Chambre d'agriculture collabore avec le Conseil départemental sur ce dossier. Ce déplacement est une opportunité pour reconstruire, avec l'aide du Conseil départemental, une station d'expérimentation moderne.

Dans un second temps, la Chambre d'agriculture souhaite reconstruire, sur le même site, son siège dans un bâtiment innovant en matière d'agro écologie.

Elu référent : Michel Dessus

Votre interlocuteur à la Ca06 : Laura Ruiz



Stratégie de développement agricole

Qu'est-ce qu'une OIN ?

L'Opération d'Intérêt National, périmètre jugé stratégique au niveau national, est l'un des outils qui permet à l'Etat d'exercer seul les principales compétences d'urbanisme.

Les 4 piliers de la stratégie de développement agricole sur l'OIN

La Chambre d'agriculture a co-construit un programme d'actions ambitieux pour la mise en œuvre de la stratégie de développement agricole adoptée en juillet 2013. Avec la DDTM, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Métropole NCA et l'EPA Plaine du Var, la Chambre d'agriculture a défini des objectifs selon les quatre piliers suivants:

Pilier n°1
Pilier n°2
Pilier n°3
Pilier n°4

Démarche foncière volontariste
Inscrire l'agriculture et la forêt au cœur de l'environnement
Croissance économique durable
Un mode de développement solidaire

La Chambre d'agriculture travaille sur des «secteurs d'intérêts agricoles»

Sur une dizaine de «Secteurs d'Intérêt Agricole», identifiés conjointement par les partenaires, la Chambre d'agriculture débute un travail d'animation visant à accompagner et imaginer des projets de développement agricole. L'animation porte dans un premier temps sur 4 secteurs, définis comme prioritaires.

- Nice-Les Baraques (n°1),
- Nice Saint-Isidore (n°2),
- Coteaux de Bellet (n°3)
- La plaine en rive droite (n°4)

Des diagnostics approfondis sur ces secteurs ainsi que des entretiens individuels auprès d'acteurs locaux ont permis d'établir les besoins de chacun. Des réunions de sensibilisation et réunions de travail avec les agriculteurs de chaque secteur suivent pour présenter collectivement la démarche.

La Chambre d'agriculture tient à être à l'écoute de tous les projets individuels et collectifs des exploitants agricoles pour faire émerger des réponses aux besoins locaux. Elle se positionne aussi comme un accompagnateur de choix des acteurs dans la mise en œuvre des projets de développement agricole. N'hésitez pas à nous contacter pour partager sur ce dossier.

■ ■ Aujourd'hui, nous sommes dans une période charnière pour l'agriculture. Il faut repenser le modèle agricole au niveau local et prendre en main notre avenir en devenant acteur.

La Chambre d'Agriculture œuvre pour les agriculteurs, elle est également un relais avec les autres institutions publiques. Nous avons la chance que notre parole soit entendue, faisons en sorte qu'elle soit écoutée. Construisons avec elle le projet agricole des Alpes-Maritimes à l'horizon 2020!

Mireille Auda,
agricultrice sur le territoire de l'OIN (Gattières)



Focus sur

Affiliation à la MSA : ce qui change



La Chambre d'agriculture a organisé une réunion avec la MSA le 11 septembre 2015 pour comprendre et clarifier les nouvelles conditions d'affiliation à la MSA

de gauche à droite : Cécile Cailleret, Présidente de la MSA, Murielle Cassella, conseillère MSA, Dominique Mortolini et Laura Ruiz, Chambre d'agriculture 06, Sarah Da Petitot, Point Accueil Information, Jean Roch Langlade, DDTM.

**Depuis mars 2015, les conditions d'affiliation à la MSA ont changé.
Pour devenir chef d'exploitation, il faut répondre à l'un de ces trois critères :**

- **La surface exploitée** : elle doit atteindre la surface minimale d'assujettissement (SMA). Elle remplace la surface minimum d'installation (SMI) et correspond à une 1/2 SMI. Exprimée en hectares, elle est spécifique à chaque département (à l'exception des productions hors-sol où les coefficients sont fixés par arrêté ministériel). Les surfaces de référence restent inchangées.

- **Le temps consacré à l'activité agricole** : il est au moins égal à 1 200 heures annuelles et comprend le temps consacré aux activités d'agro-tourisme ou de prolongement de l'acte de production (conditionnement, transformation ou commercialisation de produits agricoles).

- **Revenus professionnels agricoles** au moins égaux à 800 SMIC (soit 7 688 € en 2015).

Les cotisants de solidarité peuvent être amenés à changer de statut

Ces nouveaux critères peuvent permettre aux cotisants de solidarité non retraités, d'accéder au statut de chef d'exploitation. Celui-ci ouvre de nouveaux droits en lien avec votre activité, notamment pour la retraite. Il s'accompagne d'une contribution financière plus importante.

Pour examiner votre situation, prenez contact avec la MSA.



Comprendre

Anne produit du fromage avec 20 brebis (0.6 SMA) pour un revenu professionnel de 8 000 euros.

Auparavant, elle n'avait pas assez d'animaux pour avoir le statut de chef d'exploitation.

Avec la nouvelle loi, elle est considérée comme chef d'exploitation et ses revenus sont pris en compte. Elle peut demander ainsi une Dotation Jeune Agriculteur si elle est éligible.

Pierre produit des fraises sur une surface équivalente à 0.8 SMA. La superficie exploitée correspond à 960 heures / an. Il consacre 340 heures à la vente sur les marchés. Il passe donc 1300 heures par an à ses activités agricoles.

Avant le 21 mars, il ne pouvait pas avoir le statut car le temps consacré à la commercialisation n'était pas pris en compte. Aujourd'hui, il peut s'installer en tant que chef d'exploitation.

Avant le 21 mars 2015	Depuis le 21 mars 2015
<ul style="list-style-type: none">• Exploiter une surface au moins égale à la 1/2 SMI ou• Consacrer au moins 1 200 heures par an à son activité agricole.	<ul style="list-style-type: none">• Exploiter une surface au moins égale à une SMA ou,• Consacrer au moins 1 200 heures par an à ses activités agricoles, y compris celles d'agrotourisme ou,• Générer des revenus au moins égaux à 800 SMIC par an (soit 7 688 € EN 2015).

La réforme du forfait agricole : pour quand?

Le remplacement du forfait agricole par un micro BA est envisagé par le ministère des Finances. Nous n'avons pas pour l'instant de date précise sur la mise en œuvre du dispositif. Un article paraîtra dans TERRES D'HORIZON dès que nous aurons des informations supplémentaires.

Le centre d'expérimentation de la Chambre d'agriculture, est l'un des 10 stations expérimentales du réseau Astredhor (Institut technique de l'Horticulture). Il a pour principales missions d'analyser les besoins des acteurs de la filière horticole et de les transformer en objectifs de production de références. Le réseau permet de structurer et de coordonner l'expérimentation en horticulture et de diffuser les conclusions des essais.

2016 sera une année charnière pour les deux structures, l'ancien CREAT et le futur **CREAM**, Centre de **R**echerches et d'**E**xpérimentations **A**gricoles **M**éditerranéennes.

Programme 2016

Programmes nationaux

- la mission qualité fleurs coupées pour valoriser la production française,
- la démarche de filières pour l'innovation pour de tester l'attractivité commerciale de nouvelles fleurs, y compris les fleurs comestibles,
- le DEPHY Expérimentation pour tester des itinéraires techniques avec peu d'intrants, mais en développant la protection biologique intégrée.

Programmes régionaux

- des essais d'hellebores en production hors sols,
- des essais de films plastiques sur cultures de rosiers en fleurs coupées en vue d'étudier l'effet d'un film plastique sur le rendement et la qualité des fleurs,
- la multiplication des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales,
- l'étude de la thigmomorphogénèse sur la floribondité et la ramification de rosiers en potées de jardins (méthode mécanique de ramification)

Le CREAM a l'intention en 2016, de réaliser des essais labellisés UMT en lutte biologique sur œillets, fleurs coupées diverses, et fleurs comestibles. Il s'agira de mettre au point des stratégies globales de PBI sur ces 3 types de fleurs. Une fois testées, ces méthodes feront l'objet d'une Porte Ouverte au Centre d'expérimentation en février 2016. Il est essentiel pour ce centre de ne pas s'éloigner de la production locale et de vulgariser les informations auprès des horticulteurs.

Le nouveau CREAM poursuivra ces missions auprès de ses ressortissants. Parmi ces projets, la mise en place d'un programme de pépinières adaptées au climat méditerranéen, la création d'un jardin sec pour disposer de références notamment pour les entreprises de jardins et les services espaces verts des collectivités.

- **1960** : création de la station par la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes en 1960.
- **1979** : Implantation à la Gaude, sur des terrains appartenant au Conseil Départemental 06
- **2013** : Rejoint le réseau Astredhor
- **2013** : Certification Bonnes Pratiques d'Expérimentation
- **2015** : labellisation des essais dans le cadre de l'UMT (Unité Mixte Technologique)
- **2016** : Inauguration de la nouvelle station, dans le cadre du déplacement du MIN

- Missions
Expérimenter en conditions de cultures de nouvelles technologies, techniques et méthodes issues de la recherche, notamment en vue de la diminution des intrants.



L'institut détecte des innovations proposées par la recherche ou l'industrie, analyse et met en cohérence ses innovations. Il mobilise son expertise pour éclairer les décisions des acteurs professionnels de la filière. L'institut a pour mission aussi de diffuser et valoriser les résultats. Il concourt aux objectifs de compétitivité et de durabilité des entreprises horticoles.

en savoir + : www.astredhor.fr



Inauguration de l'UMT FiorimMed, vendredi 25 septembre 2015.
en savoir plus : www.umat-fiorimmed.fr

Elus référents :
Jérôme Coche & Fabien Reynaud
Votre intercultrice à la CA : Serge Graverol



salon

du Matériel et des Techniques d'élevage

Exposants & Conférences



jeudi 3 décembre 2015
sous la halle du MIN fleurs
à Nice de 9 h à 17 h



Tél. 04 93 18 45 00
Liste des exposants & programme des conférences
www.ca06.fr

Programme des conférences ¹

- 9h30 Le salariat dans une exploitation agricole
Chambre d'agriculture 06
- 10h La constructibilité des terrains
Chambre d'agriculture 06
La diversification en élevage porcin
Chambre d'agriculture 06, témoignage
- 10h30 Prévenir les accidents du travail
MSA
Choisir son circuit de commercialisation
Chambre d'agriculture 06
- 11h00 Choisir son assurance
Groupama
Communication : site internet ou réseaux sociaux?
Chambre d'agriculture 06
- 11h30 Utiliser les ferments pour les pâtes pressées
centre de formation de Carmejane
- 12h00 Utiliser les ferments pour les pâtes pressées non cuites
centre de formation de Carmejane
- 13h30 Les causes d'avortements
FRGDS
- 14h00 Gestion du parasitisme
FRGDS
Les bâtiments modulaires
sté Bâti concept

¹ sous réserve de modification. D'autres conférences sont en cours de validation. Programme actualisé sur www.ca06.fr

Questions à Michel Dessus, Président de la Chambre d'agriculture,

Pourquoi organiser cette manifestation?
Nous avons fait «un coup d'essai» l'année dernière et avons constaté que les éleveurs sont demandeurs d'un salon «local», présentant des produits adaptés à la configuration de nos exploitations.
Les salons internationaux, tels le SPACE à Rennes ou le Sommet de l'élevage à Cournon en Auvergne, concernent un élevage différent du nôtre.
Cette année, le salon est co organisé par les Chambres d'agriculture des Alpes-Maritimes et du Var et nous invitons tous les éleveurs maralpains à venir nous rendre visite.

Nous accueillerons également tous les acteurs de la filière élevage de la région.

Quels seront les temps forts de la journée?
Au delà de l'exposition de matériel et de rencontres avec nos exposants, nous avons organisé des mini conférences de 30 minutes, permettant d'avoir un zoom sur une technique ou une thématique particulière.
Nous avons voulu faire de ce salon un lieu privilégié d'échanges.

Je remercie par avance les intervenants et les exposants pour leur disponibilité et leur contribution à la réussite de cette journée ainsi que les équipes des Chambres d'agriculture qui le mette en place.

N'oubliez pas de vous munir de votre carton d'invitation car il vous permettra d'entrer dans le MIN!
N'hésitez pas à le retirer à la Chambre d'agriculture si vous n'en avez pas reçu.

Nos exposants

Retrouvez la liste complète de nos exposants sur le site de la Chambre d'agriculture www.ca06.fr :

- matériel d'élevage
- matériel de contention
- bâtiment déplaçable
- matériel de fromagerie
- produits d'hygiène
- alimentation des animaux

Repères : l'élevage dans les Alpes-Maritimes & dans le Var

- 400 éleveurs
- Le cheptel (en nombre de têtes)

	06	83
Bovins	1 701	812
Ovins	45 000	-
Caprins	1 500	
Ruches (1000)	8 000	246 000
- La production laitière (en hecto litres)

	06	83
Vache	12 250	3 461
Chèvre	5 000	8 912

Elu référent : Katia Bailet
Votre interlocuteur à la Ca06 : Monique Bassoleil



Promotion

La fête du Port de Nice ... en images avant la nuit!



Sur la nouvelle place du marché du port, les agriculteurs ont proposé des assiettes 100 % locales sur l'espace restauration de la Chambre d'agriculture

Foire aux bestiaux de Beuil

Près de 2 000 visiteurs sont venus «admirer» les animaux présentés lors de la foire aux bestiaux de Beuil, le 6 septembre 2015. En effet, une dizaine de producteurs du département sont venus exposer leurs animaux. L'écurie de Moute, représentée par Sébastien Chaix, a remporté le prix du public.

En parallèle, la Chambre d'agriculture a organisé un concours de tomes de vaches dont le premier prix a été décerné à Didier Gastaud, éleveur de vaches laitières à Saint Antonin.



La Foire aux tardons de Guillaumes

La traditionnelle foire aux tardons, organisée par un collectif d'agriculteurs, s'est tenue le 16 septembre.

Une occasion pour les agriculteurs de la haute vallée du Var de se retrouver avant de poursuivre leur travail sur la conception de leur point de vente collectif.



N'oubliez pas de vous inscrire au concours!

Contactez Sylvain Imbert pour le prélèvement de vos échantillons.
tél. 04 93 18 45 05

A venir

3 octobre : Foire concours de Saint-Etienne de Tinée

La foire est organisée par le Gédar de la Tinée. Tous les agriculteurs de la vallée sont invités à participer au concours des plus beaux animaux et légumes!
contact : Estelle Pernot (04 97 25 76 49)

Elue référente : Chantal Bagnato

Agenda des élus

Août

- 6 : Conférence de presse Xylella F. **M. Dessus, J.P. Frère,**
- 13 : Plan de prévention Xylella F. Préfecture **J.P. Frère**
- 25 : rencontre avec la nouvelle sous Préfète M. Dessus

Septembre

- 3 : Bureau de la Ca06 - Commission de la Chasse et de la Faune sauvage **J.P. Frère, E. Faustin, G. Daissemin**
- 4 : Communauté du pays de Grasse **M. Dessus, B. Gabelier, J.P. Frère**
- 5 : Fête du Port de Nice **M. Dessus**
- 6 : Foire aux bestiaux de Beuil **M. Dessus, S. Amorotti**
- 9 : Session de la Ca06 - CDOA **C. Bagnato, S. Amorotti**
- 11 : Réunion Xylella **M. Dessus, J.P. Frère**
- 13 : Foire agricole de Cunéo **J.P. Clérissi**
- 15 et 16 : Séminaire des élus
- 23 : AG Astredhor à Hyères **J. Coche**
- 25 : Lancement UMT Sophia Antipolis **M. Dessus, B. Gabelier, J. coche, F. Reynaud, S. Amorotti**
- 30 : Comité Permanent de concertation OIN : **M. Dessus, M. Auda**

Rubrique "bouts de foncier"

Maraichage - à la Trinité

Un propriétaire privé propose la mise à disposition gratuite d'un terrain maraicher à NICE (quartier l'Ariane- La Trinité). 6 000 m² de restanques actuellement en friche. Accès facile. Bassin d'irrigation présent sur place.

Contactez Estelle PERNOT: 04 97 25 76 49



Si vous êtes propriétaire de foncier disponible pour l'agriculture, contactez-nous pour diffuser gratuitement votre annonce sur notre site internet et sur le bulletin de la Chambre d'agriculture.



En 4 ans, j'ai apprécié vos débats francs et massifs lors de vos sessions. J'ai un fort attachement à ce département.

Hervé Brunelot

Lors de la session de la Chambre d'agriculture, Hervé Brunelot, Directeur de la DDTM des Alpes-Maritimes, a annoncé son affectation dans la Gironde. Nous le remercions pour son écoute attentive des préoccupations agricoles et du travail effectué pour les agriculteurs.

Oléiculture

Maud Damiens, conseillère oléicole à la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, a repris son poste, suite à son congé maternité, du lundi au jeudi.



Le bon sens a de l'avenir

Agriculteurs

Vous avez de la trésorerie. Avec DAT Agri, Floriagri, sécurisez-la.

www.ca-pca.fr/agriculteurs



DAT Agri : gamme de dépôt à terme. Obligation minimale d'épargne d'une durée d'un mois, rémunérée à taux progressif garanti, qui varie selon le produit. Souscription minimale de 3 000 euros. Conditions des offres au contrat. Floriagri est un contrat d'assurance-vie assuré par Predica. Les dispositions complètes figurent dans la notice d'information. Renseignez-vous auprès de votre conseiller pour connaître la disponibilité et les conditions de ces offres dans nos agences. Vous disposez d'un délai légal de rétractation. Predica, compagnie d'assurance de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances Entreprise régie par le code des assurances. SA au capital entièrement libéré de 960 745 065 euros. Siège social : 50/56 rue de la Procession 75015 Paris - RCS Paris : 334 028 123
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé Avenue Paul Arène - Les Négadis- 83300 DRAGUIGNAN. RCS DRAGUIGNAN 415 176 072.
Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 005 753 et consultable sur www.orias.fr. © Img : Thinkstock - MAM COM6 - 02/14